

# COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE

## Compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2003

**Présents** : Roger Caracache, Isabelle Barthe, Christel Thevenin, Emmanuel Jail, Hervé Dondey, Marc Gaude, Michelle Daran, Bruno Charles, François Messines, Céline Caldara, Jérôme Barrand

**Pouvoir** : De Agnès Henry à François Messines  
De Claire Jouffe à Isabelle Barthe  
De Pascal Roux à Hervé Dondey

**Absent** : Jacques Santoni

**Secrétaire de séance** : Christel Thevenin

---

### • • Rappel de l'ordre du jour

~ Approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé

Vote des budgets supplémentaires :

- - RM
- - Eau et assainissement
- - Ville

**Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour acquisition foncière en vue de la réalisation de logements sociaux**

**Réseau câblé hameaux des Combes et de Mollard Giroud**

**Questions diverses**

---

### • • Approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé

Lors du conseil municipal du 13 novembre dernier a été présenté le projet de rapport du maire, rapport qui fait suite à l'enquête publique et aux conclusions du commissaire enquêteur. Il s'agit ce soir d'étudier la version définitive de ce document, annexé au présent compte-rendu de conseil, et lu lors de cette séance par Roger Caracache.

L'ensemble des conseillers municipaux approuve cette version définitive. Aucune remarque ou suggestion n'est notée.

Isabelle Barthe propose donc au conseil municipal d'approuver le Plan d'Occupation des Sols révisé et donne lecture de la délibération correspondante :

**Vu l'enquête publique sur la révision du POS qui s'est déroulée du 8 septembre au 8 octobre 2003,**

**Vu le rapport du commissaire enquêteur déposé en mairie le 6 novembre 2003,**

**Vu les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable sans réserves sur la révision du POS du Sappey en Chartreuse,**

**Considérant que le rapport du commissaire enquêteur a été présenté et analysé en séance du conseil municipal du 13 novembre 2003,**

**Vu le rapport du maire annexé à la présente délibération,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le POS révisé par 0 abstention, 0 contre et 14 POUR.

- • **Vote des budgets supplémentaires (tous les montants dans les tableaux sont en euros et les articles qui y sont mentionnée sont ceux faisant l'objet de modifications significatives)**

### **Budget de l'eau et de l'assainissement Section de fonctionnement**

#### **Recettes**

La vente de l'eau a produit une recette pour la commune d'environ 10 000 euros plus importante que prévue (article 7011).

Les redevances d'assainissement qui ont commencé à être perçues en septembre ont amené une recette de 2 500 euros à la commune (article 7061).

De plus, 14 propriétaires raccordables sur les quelques 150 qui le sont à l'issue du programme d'assainissement 2003 se sont effectivement raccordés au réseau public et ont versé à ce titre leur participation aux frais de branchement. D'où une recette de 12 600 euros que l'on n'avait pas budgétée par prudence en mars dernier (article 704).

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Article 7011 : vente de l'eau</b>	40 000,00	+10 267,01	50 267,01
<b>Article 7061 : redevance assainissement</b>	4 000,00	-1 500,00	2 500,00
<b>Article 704 : PFB et PRE</b>	0	+12 600,00	12 600,00

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	49 820,00	+ 24 173,00	73 993,00

-  
-

#### **Dépenses**

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, peu de changement entre ce que l'on avait prévu et ce qui devrait se réaliser d'ici à la fin de l'année, on se contente de faire des réaffectations de crédits : on retire des crédits à la ligne achats stockés-matières premières (601), que l'on affecte presque entièrement à la ligne charges financières (66) puisqu'en plus des intérêts de la dette actuelle, la commune doit payer 2 757 euros de frais financiers liés à la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole cette année pour financer au fur et à mesure de leur avancement le programme de travaux 2003 : soit au total un ajout de 200 euros de dépenses réelles.

Compte-tenu du niveau de nos recettes finalement attendues, on prévoit d'ajouter 23 966,00 euros au virement à la section d'investissement initialement prévu à un peu plus de 5 000 euros. Ce qui fixe le montant de nos ressources propres destinées au financement de nos investissements à 29 325,00 euros.

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Chapitre 011 : CACG</b>	7 090,00	-3 000,00	4 090,00
<b>Chapitre 60</b>	0,00	+450,00	450,00
<b>Chapitre 66 : charges</b>	18 721,00	+2 757,00	21 478,00

financières			
-------------	--	--	--

Chapitre 023 : virement à l'investissement	5 359,00	+23 966,00	29 325,00
--	----------	------------	-----------

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
Total dépenses de fonctionnement	49 820,00	+ 24 173,00	73 993,00

**Conclusion : La section de fonctionnement du budget de l'eau et de l'assainissement devrait s'équilibrer à un niveau 73 993.00 euros.**

### Section d'investissement

#### Dépenses

Les travaux payés ou devant être payés d'ici à la fin mars 2004 sont les suivants :

Détail Chapitre 23 (travaux)	Montant prévu en mars	Montant finalement payé en 2003	Montant dont on devra s'acquitter avant la fin mars 2004
Programme assainissement 2003	866 160,92	840 840,96	0,00
Frais annexes programme assainissement 2003	95 629,60	74 244,16	0,00
Frais enquête schéma assainissement		2 299,65	0,00
Honoraires DDA Jaillères		2 382,96	0,00
Chloration Churut	26 500,00	25 600,00	0,00
Raccordement bâtiments communaux	0,00	0,00	14 172,00
Honoraires DDA vieille fontaine	3 036,00	0,00	3 036,00
Branchements Pb	7 298,48	0,00	7 298,48
Travaux coordonnés Le Saut tranche d'assainissement	0,00	0,00	15 000,00
<b>Totaux</b>	<b>998 625,00</b>	<b>945 367,73</b>	<b>39 536,00</b>

D'où le réajustement suivant de la section d'investissement-dépenses :

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	total budget
Chapitre 020 : dépenses imprévues d'investissement	52 694,00	-52 694,00	0,00
Chapitre 23	998 625,00	-13 257,00	985 368,00

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	total budget
--	---------------	-------------------------	--------------

<b>Total dépenses d'investissement</b>	1 116 088,00	-65 951,00	1 050 137,00
--	--------------	------------	--------------

## Recettes

Récapitulatif des subventions et participations d'investissement obtenues en 2003 (ou au moins notifiées) :

<b>Subventions et participations programme assainissement 2003</b>		
Financeurs	Prévu ou évoqué en mars	Finalement obtenu
<b>Conseil Général de l'Isère</b>	331 108,00	312 289,81
<b>Agence de l'eau</b>	153 610,00	238 000,00
<b>Réserve parlementaire</b>	50 000,00	61 000,00
<b>Métro</b>	68 500,00	68 535,58
<b>Total</b>		<b>679 825,39</b>

<b>Subventions chloration Churut</b>		
Financeurs	Prévu ou évoqué en mars	Finalement obtenu
<b>Conseil Général+Agence de l'eau</b>	6 360,00	14 800,00

<b>Total des subventions</b>	<b>366 548,00</b>	<b>694 625,39</b>
------------------------------	-------------------	-------------------

D'où le réajustement suivant de la section d'investissement-recettes :

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement</b>	5 359,00	+23 966,00	29 326,00
<b>Chapitre 13 : subventions reçues</b>	366 548,00	+328 077,39	694 625,39
<b>Chapitre 16 : emprunts reçus</b>	705 114,00	-417 994,39	287 119,61

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Total recettes d'investissement</b>	1 116 088,00	-65 951,00	1 050 137,00

**Conclusion : La section d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement devrait s'équilibrer à un niveau 1 050 137,00 euros.**

Remarque : le montant de l'emprunt reçu nécessaire à l'équilibre budgétaire de la section ne correspond pas au montant restant du par la commune à la suite des investissements 2003. En effet, le coût final du programme d'assainissement 2003 est bien moindre : en 2005, la commune bénéficiera du Fond de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement engagées en 2003 (ou retour TVA), et l'intégralité des usagers raccordables se sera alors raccordée (délai des 2 ans expiré). Ce qui devrait situer le coût final de l'opération entre 35 000 et 50 000 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire eau et assainissement par 0 abstention, 0 contre et 14 POUR.**

**Budget des remontées mécaniques  
Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Pas de grosses modifications à noter, simplement au final un retrait de crédits de 3760 euros :

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Chapitre 011 : CACG</b>	34 981,00	-2 665,00	32 316,00
<b>Chapitre 012 : charges de personnel</b>	90 084,00	+ 1700,00	91 784,00
<b>Chapitre 023 : virement à l'investissement</b>	3 490,00	-3 490,00	0,00

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>148 143,00</b>	<b>-3 760,00</b>	<b>144 383,00</b>

**Recettes**

On retire 3 760,00 euros au montant de la subvention communale d'exploitation. A l'occasion de ce budget supplémentaire, cette subvention communale est d'ailleurs ventilée sur deux lignes budgétaires : une ligne correspondant à la participation de la commune au salaire de Thierry Dondey (embauché à l'année sur le budget des remontées mécaniques mais consacrant 5 mois de travail par an aux activités touristiques et de loisirs hors neige), une autre correspondant véritablement à la subvention communale d'exploitation.

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Article 7084 : mise à disposition de personnel</b>	0,00	+17 917,00	17 917,00
<b>Article 741 : subvention communale d'exploitation</b>	54 654,00	-21 677,00	32 977,00

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>148 143,00</b>	<b>-3 760,00</b>	<b>144 383,00</b>

**Conclusion : La section de fonctionnement du budget des remontées mécaniques devrait s'équilibrer à un niveau 144 383,00 euros.**

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Tableau récapitulatif des travaux prévus en mars 2003, et des montants finalement payés ou à payer d'ici à la fin mars 2004 :

Détail Chapitre 23 (travaux)	Montant prévu en mars	Montant finalement payé en 2003	Montant dont on devra peut-être
------------------------------	-----------------------	---------------------------------	---------------------------------

			<b>s'acquitter avant la fin mars 2004</b>
<b>Peinture pylones</b>	19 190,00	0,00	0,00
<b>Poulies d'angle</b>	11 675,00	12 605,48	0,00
<b>Armoires électriques</b>	12 000,00	0,00	7 071,00
<b>Enrochement gravier</b>	10 000,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>52 865,00</b>	<b>12 605,48</b>	<b>7 071,00</b>

Les travaux sur les armoires électriques n'ont pas encore été réalisés, mais devraient l'être pour un montant moindre par rapport au devis de début d'année. On laisse donc un crédit d'environ 7 000 euros sur cette ligne. Ce qui donne le réajustement suivant pour le chapitre 23 :

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Chapitre 23 : immos en cours</b>	52 866,00	-33 190,00	19 676,00

Ce qui donne les modifications suivantes pour la section d'investissement-dépenses :

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	76 324,00	-35 300,00	41 024,00

### **Recettes**

Nos dépenses d'investissement étant en net retrait par rapport au budget primitif de mars 2003, il convient de diminuer les recettes d'investissement et en particulier le recours à l'emprunt (le montant restant sera éventuellement utilisé pour le financement des travaux sur les armoires électriques de toute façon subventionné, ce qui devrait minorer le montant de l'emprunt). La subvention reçue au chapitre 13 correspond aux travaux sur les poulies d'angle.

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement</b>	3 490,00	-3 490,00	0,00
<b>Chapitre 13 : subventions reçues*</b>	0,00	+7 005,00	7 005,00
<b>Chapitre 16 : emprunts reçus</b>	46 283,00	-38 815,00	7 468,00

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>76 324,00</b>	<b>-35 300,00</b>	<b>41 024,00</b>

**Conclusion : La section d'investissement du budget des remontées mécaniques devrait s'équilibrer à un niveau 41 024,00 euros.**

Marc gaude, adjoint aux travaux et en charge des remontées mécaniques, donne ensuite une vision moins comptable de la saison 2002/2003 des remontées mécaniques. Son analyse fait abstraction notamment des dépenses liées aux dotations aux amortissements (dépenses non réelles apparaissant en section de fonctionnement et liés à l'amortissement des investissements réalisés les années précédentes) mais qu'il est obligatoire de faire apparaître en comptabilité publique. Ceci représente un coût de 17 000 euros pour 2003. En outre, il réintègre des recettes improprement affectées au budget ville (remboursement de frais, dépenses de carburants...). Tout ceci conduit à une minoration du montant de la subvention d'équilibre communal au fonctionnement de l'activité des remontées mécaniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire des remontées mécaniques par 0 abstention, 0 contre et 14 POUR.**

**Budget ville**  
**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Chapitre 011 : CACG</b>	219 191,00	+20 371,00	239 562,00
<b>Chapitre 012 : charges de personnel</b>	173 702,00	+2 000,00	175 702,00
<b>Chapitre 022 : dépenses imprévues de fonctionnement</b>	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
<b>Chapitre 023 : virement à l'investissement</b>	87 237,00	-12 684,00	74 553,00
<b>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</b>	54 654,00	- 3760,00	50 894,00

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>799 746,00</b>	<b>+4 698,00</b>	<b>804 444,00</b>

Au niveau du chapitre 011, ce sont les articles 61521 (entretien de terrains), 61522 (entretien de bâtiments) et 61551 (entretien de matériel roulant) qui sont en forte augmentation : ce ci s'explique par les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de la mairie effectués par le personnel communal mais qui ont nécessité des achats de matériels, et des pannes coûteuses survenues sur les véhicules les plus anciens. D'autres articles comme celui intégrant la subvention au SIGS (Groupe scolaire sappey-sarcenas) sont également en hausse cette année : dans ce cas précis, c'est l'installation du préfabriqué qui a engendré des coûts de fonctionnement non prévus en mars (environ 11 000 euros)

**Recettes**

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Chapitre 70 : produits des services</b>	64 125,00	+2 251,00	66 376,00
<b>Chapitre 73 : impôts et taxes</b>	391 439,00	+2 467,00	393 906,00
<b>Chapitre 74 : dotations et participations</b>	207 122,00	+2 980,00	210 102,00
<b>Chapitre 75 : autres produits de gestion courante</b>	89 494,00	-3 000,00	86 494,00

	<b>Prévu en mars</b>	<b>Crédits supplémentaires</b>	<b>Total budget</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>799 746,00</b>	<b>+4 698,00</b>	<b>804 444,00</b>

**Conclusion : La section de fonctionnement du budget ville devrait s'équilibrer à un niveau de 804 444,00 euros.**

## Section d'investissement

### Dépenses

Tableaux récapitulatif des dépenses d'investissement réalisées  
cette année ou à réaliser d'ici la fin mars 2004

#### Chapitre 21 (achats)

Intitulé achat	Payé en 2003
Achats terrains les Sagnes	2 319,05
Extincteurs	724,49
Remorque	735,00
Matériel informatique	4 128,46
Mobilier secrétariat	777,40
Intitulé achat	A payer d'ici à fin mars
Mobilier secrétariat	3 000,00
Meubles bibliothèque	12 800,00
Ordinateur bibliothèque	2 600,00
Livres bibliothèque	1 680,00
Meubles salle d'activité	2 300,00
Karcher	600,00
Achats parcelles Aiglin+frais afférents	6 000,00
Intitulé achat	A réaliser probablement
Achat terrain Michalet+frais afférents	150 000,00
Achat nouveau camion	40 000,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>227 664 ,00</b>

Les crédits prévus en mars 2003 sur ce chapitre n'étaient que de 33 000 euros environ. Il convient donc ce soir d'ajouter 194 678 euros afin d'atteindre le niveau d'achats souhaités. Il faut souligner que ces crédits supplémentaires correspondent aux deux derniers achats indiqués dans le tableau précédent : l'achat de la parcelle Michalet pour la réalisation de logements sociaux (acquisition fortement subventionnée et constituant à moyen terme une opération blanche pour la commune qui va revendre la parcelle à l'opérateur social courant 2004). Cet achat aura lieu début 2004. Quant au nouveau camion, il s'agit d'un investissement qu'il faudra sans doute réaliser l'an prochain vu les problèmes mécaniques rencontrés sur nos engins cette année : par prudence, il est préférable de l'inscrire dès ce budget supplémentaire.

### Chapitre 23 (travaux)

Intitulé travaux	Payé en 2003
Sécurisation maternelle+HG*	14 131,12
Renforcement poste le Saut	15 283,70
Alarme galerie de Chartreuse	2 266,55
Parquet église	4 906,00
Route Combe Soleil	13 007,70
Habert de Chamechaude	3 511,79
Travaux forêts et parcours d'orientation	17 722,16
Chauffe eau gîtes	752,74
Audit sécurité mairie	645,84
Radiateurs salle galerie de Chartreuse	598,00
Intitulé travaux	A payer d'ici à fin mars
Sécurisation maternelle+HG 2 <sup>ème</sup> tranche	20 000,00
Renforcement poste le Saut solde	29 620,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>122 445,60</b>

\*un trop perçu de 6 030,03 euros va être remboursé à la commune : le montant des travaux déjà réalisé à l'école maternelle n'est en fait que de 8 101,09 euros.

On avait prévu 154 621,00 euros de travaux au mars 2003 (avec notamment l'intégralité des travaux sur l'école maternelle, soit un peu plus de 65 000 euros). Il convient donc de retirer environ 32 000 euros de crédits sur ce chapitre.

Ce qui donne les réajustements suivants du point de vue des dépenses d'investissement :

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Chapitre 21 : achats</b>	32 986,00	+ 194 678,00	227 664,00
<b>Chapitre 23 : travaux</b>	154 621,00	-32 175,40	122 445,60

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget

<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>335 957,00</b>	<b>+162 502,60</b>	<b>498 459,60</b>
--	-------------------	--------------------	-------------------

### Recettes

Tableau donnant le détail des participations et subventions (chapitres 10 et 13) relative aux investissements décrits plus haut reçues ou à recevoir prochainement :

Intitulé	Montant reçu ou à recevoir prochainement
<b>Sappey rénove son église pour le parquet (ch10)</b>	4 102,00
<b>CGI Livrami salon du livre (ch10)</b>	1 087,00
<b>CGI Renforcement poste le saut (ch13)</b>	38 600,00
<b>CGI Acquisition parcelles les Sagnes (ch13)</b>	650,00
<b>CGI Route Combe Soleil (ch13)</b>	7613,00
<b>Habert de Chamechaude (ch13)</b>	4 752,00
<b>Parcours d'orientation (ch13)</b>	4 744,00
<b>PACT+ANAH chauffage Mme Vogel (ch13)</b>	1 889,00
<b>Galerie de Chartreuse</b>	6 366,00
<b>Travaux forêts ONF 02</b>	1 792,00
<b>Trop payé école maternelle</b>	6030,00
<b>ACTIS terrain Michalet*</b>	112 000,00

\* les subventions région Rhône-Alpe et conseil général de l'Isère pour l'acquisition de ce terrain n'ont pas été inscrites dans ce budget supplémentaire : quels que soient leurs montants, elles ne devraient être perçues par la commune que courant 2004.

Les recettes d'investissement sont à réajuster de la façon suivante :

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget
<b>Chapitre 021 : virement du fonctionnement</b>	87 237,00	-12 684,00	74 553,00
<b>Chapitres10+ 13</b>	160 660,00	95 637,00	256 297,00
<b>Chapitre 16 : emprunts reçus</b>	78 394,00	+79 550,00	157 944,00

	Prévu en mars	Crédits supplémentaires	Total budget

<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>335 957,00</b>	<b>+162 503,00</b>	<b>498 460,00</b>
--	-------------------	--------------------	-------------------

**Conclusion : La section d'investissement du budget ville devrait s'équilibrer à un niveau de 498 460,00 euros.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire ville par 0 abstention, 0 contre et 14 POUR.**

• • **Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour acquisition foncière en vue de la réalisation de logements sociaux**

Michelle Daran, Première Adjointe, en charge du dossier, expose que la commune s'est engagée dans un projet de logements sociaux. Elle a signé pour cela un compromis de vente sur les terrains de la succession Michalet.

Outre la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère subventionne les communes rurales comme le Sappey pour les dépenses liées aux acquisitions foncières nécessaires à ce type de programme.

Il convient donc de solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère la subvention la plus élevée possible ainsi que l'autorisation de procéder à l'acquisition préalablement à la notification de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition, sollicite du Conseil Général la subvention la plus élevée possible en vue d'acquisition foncière pour la réalisation de logements sociaux et autorise le Maire à procéder à l'acquisition, préalablement à l'arrêté attributif de subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération par 0 abstention, 0 contre et 14 POUR.**

• • **Réseau câblé hameaux des Combes et de Mollard Giroud**

Télévision de France (TDF) avait installé il y a plusieurs années un réseau câblé aux combes et à Mollard Giroud afin que les usagers de ces deux hameaux puissent réceptionner correctement les chaînes de télévision (l'antenne du St Eynard ne le leur permettant pas). TDF souhaite abandonner l'exploitation de ce réseau, qui d'ailleurs, ne semble plus très bien fonctionner actuellement. TDF propose donc à la commune 2 alternatives :

- - lui céder gratuitement si elle le souhaite le réseau, charge à elle d'en assurer ensuite l'entretien ;
- - abandonner définitivement le réseau.

Une discussion animée par Marc Gaude, en charge du dossier, s'engage ensuite. Il en ressort que la commune ne dispose ni des moyens financiers ni des ressources humaines pour entretenir seule ce réseau. De plus, il semble que certains usagers aient de toute façon acquis depuis un certain temps des paraboles leur permettant d'accéder aux 6 chaînes gratuites via le réseau satellitaire. Il est donc proposé dans un premier temps de faire une enquête auprès des ménages des deux hameaux pour déterminer le nombre de personnes disposant déjà de ce type d'installation, ou au contraire, ne pouvant ou ne voulant pas en faire l'acquisition. La commune décidera ensuite lors d'un prochain conseil municipal de la conduite à tenir.